

Media Monitoring Report

JANVIER 2025

Tensions : du social à la politique

Les différents leaders de l'opposition, ont sans surprise déclaré dès le début de l'année 2025, qu'ils n'accepteraient pas les élections jusqu'au bout.

1- Le TIM en première ligne

Le TIM, dirigé par son président national Marc Ravalomanana, a déclaré qu'il n'accepterait pas les élections et qu'il se battrait jusqu'au bout. Il a déclaré qu'aucune alternance démocratique de pouvoirs, n'est désormais possible ; dénonçant l'administration actuelle qui tenterait d'établir une dictature à Madagascar. L'ancien président a déclaré que la CENI n'était pas nécessaire, car c'est un outil mis en place par le gouvernement pour servir les intérêts du parti au pouvoir. Le TIM est ainsi appelé, selon les explications de Marc Ravalomanana, à jouer un rôle de première place afin de sauver et de reconstruire le pays, détruit par les dirigeants actuels. *(MBS, L'Express de Madagascar, Midi Madagasikara)*

Suivant les pas de son père, le candidat Tojo Ravalomanana a appelé les citoyens car "tout un chacun doit reprendre ses esprits et être prêt à se lever" face aux irrégularités et manipulations des dirigeants.

Rina Randriamasinoro, Secrétaire Général du parti, et non moins député élu sous les couleurs du TIM a affirmé "être prêts à mener la lutte, car l'avenir du pays se joue actuellement". Il a rassuré avoir attendu depuis longtemps les instructions sur les prochaines étapes ; en étant confiant que le message sera suivi et l'unité du peuple sera renforcée pour se battre pour la vérité. *(MBS, Midi Madagasikara)*

2- Vers une coalition de l'opposition

À l'aube de la rentrée 2025, l'opposition semble prête à surmonter ses divisions. Dans une tentative de reconstruire une coalition éclatée par une année 2024 riche en tensions et compétitions internes, les leaders des partis de l'opposition auraient eu des discussions ; laissant entrevoir une volonté commune de résoudre les différends qui les opposaient. L'objectif affiché est clair : unir les forces d'opposition autour d'un "projet commun" capable de faire face au pouvoir en place. L'idée d'unir les forces dispersées de l'opposition résonne comme une "nécessité" face à un gouvernement renforcé par les divisions de ses adversaires.

Les tractations ont d'ailleurs déjà commencé afin de mettre en place une nouvelle coalition plus élargie contre le régime, même si celle-ci s'avère difficile et laborieuse. Marc Ravalomanana, président du parti "Tiako i Madagasikara" (TIM), notamment, sonne le clairon pour un ralliement des entités d'opposition. Un appel qu'il a lancé durant diverses occasions de présentation des vœux du Nouvel An. L'ancien président de la République a donné la consigne d'approcher les différents chefs de parti, et de laisser de côté les ressentiments et d'avancer ensemble. Cet appel est basé sur un nouveau leitmotiv en commun : la contestation du déroulement et de l'issue des élections communales.

Cependant, à entendre les différents propos tenus hier, le réel objectif est d'avoir suffisamment de force politique et éventuellement populaire, pour, au moins, bousculer le pouvoir. (*Midi Madagasikara, L'Express de Madagascar, Real TV*)

Il ne s'agit ni de provoquer ni de semer le trouble, mais s'il n'y a pas de prise de conscience de la masse populaire, les tenants du pouvoir seront tentés de croire être inébranlable dans leurs dérives et dérives, comme lors des récentes élections communales totalement faussées, mais pourtant quasiment ignorées par plus de la majorité de la population ; à en croire le taux de participation pour des élections de proximité. Face à cela, le quotidien **Tia Tanindrazana** estime que "le peuple n'a d'autre choix que d'unir ses forces pour changer et tourner la page, ou mourir ensemble".

C'est le moment pour les différentes forces du pays, de se rassembler, regarder ensemble et vraiment chercher des solutions car le peuple malgache est complètement plongé dans la pauvreté ; une réflexion partagé entre autres par les présidents du MMM et du HVM. (*Real TV, Kolo TV, Midi Madagasikara, L'Express de Madagascar*)

3- Appel de Siteny Randrianasoloniaiko

Face à un régime sûr de sa force, à l'issue des élections gagnées par l'IRMAR, le Vice-président de l'opposition au niveau de l'Assemblée Nationale veut la Place du 13 mai pour montrer que le peuple est l'opposition. Selon ses explications, ces résultats ne reflètent en rien le choix des électeurs en raison des fraudes et des irrégularités qui ont entaché le processus électoral. Randrianasoloniaiko a appelé l'armée à jouer son rôle d'encadreur pour un éventuel duel entre l'opposition et les dirigeants.

Cette interpellation que les tenants du pouvoir qualifient d' "invitation à un duel", a fait réagir. la ministre de la Communication et de la Culture, Volamiranty Donna Mara, n'a pas hésité de qualifier de "contraire aux *soatoavina*, valeurs malgaches". Dans cette même logique, le président du Sénat a appelé à cesser ce genre de provocations, adressant un avertissement direct aux opposants. Le général en retraite a rapidement rappelé le rôle central des forces de l'ordre dans la préservation de la stabilité nationale. Ces déclarations fermes illustrent la posture déterminée des responsables du pouvoir face à une opposition de plus en plus vocale.

(Real TV, Viva, TV Plus, MBS, Midi Madagasikara)

4- Les chefs religieux haussent le ton

Depuis mi-décembre, l'État se retrouve sous les feux croisés des chefs religieux des confessions au sein du Conseil œcuménique des Églises chrétiennes de Madagascar (FFKM).

Ces derniers ont décoché des salves de critiques acerbes face à la conjoncture socio-économique. Les chefs religieux des confessions au sein du FFKM multiplient les critiques face à la situation socio-économique, des tirs à boulets rouges en direction de l'État.

La Conférence des évêques de Madagascar (CEM) est la première à avoir réprimandé l'État sur les problèmes d'eau et d'électricité, sur la hausse du coût de la vie, la paupérisation de la population, ou encore sur les problèmes de corruption. S'agissant de la pénurie d'eau. Dans son message de Noël, le cardinal Désiré Tsarahazana a également pointé du doigt l'enlisement de la situation nationale. Le 5 décembre, c'est le FFKM qui, dans une déclaration également, a fustigé "l'appauvrissement de la population". **(IBC, Kolo TV), L'Express de Madagascar, RDB)**

Après la Conférence épiscopale de Madagascar, le FFKM, le *Foibe* FJKM, le président de la FJKM a tiré la sonnette d'alarme sur la situation difficile que le pays traverse mais surtout sur certains comportements qui ne font que plonger le pays dans un avenir incertain.

Il a fait une déclaration faisant référence aux exactions d'Hérode, des mots entendus comme une prise de position politique contre le pouvoir et notamment contre le Président de la République, de la part du chef religieux. Depuis son message de Noël, le pasteur Ammi Irako Andriamahazosoa était au centre d'une large campagne de dénigrement qui ne vise qu'à ternir son image. **(MBS Tv, Kolo Tv, Midi Madagasikara, L'Express de Madagascar, AZ Radio)**

5- Hégémonie du parti au pouvoir

Selon les résultats des élections communales et municipales, la plateforme présidentielle IRMAR a quasiment conquis l'ensemble du territoire, dont les cinq chefs-lieux des ex-provinces ; avec une armée de conseillers municipaux ou communaux qui consolide cette hégémonie de la coalition au pouvoir, au détriment des entités d'opposition.

Face aux incriminations de l'opposition quant à la crédibilité de ces résultats, les entités politiques au sein de l'ARMADA ont condamné toutes intentions menant à la déstabilisation du pays ; en somme, une réplique aux intentions martelées par l'opposition depuis le début de l'année. Ces partis inféodés au pouvoir ont déclaré que les Malgaches se sont déjà exprimés à travers les élections successives et que les perdants ont l'habitude de crier aux fraudes électorales sans avancer des preuves tangibles.

Des éléments de langage repris par de nombreuses personnalités proches du pouvoir, à l'instar des chefs de partis comme Pety Rakotoniana et Camille Vital, ou encore le gouverneur de la région Analamanga, Hery Rasoamaramaka ; ou encore les députés et sénateurs élus sous les couleurs de la plateforme présidentielle IRMAR, à commencer par le Président de l'Assemblée Nationale. Ce dernier qui a été suivi par son homologue au sein de la Haute Cour Constitutionnelle. Les membres du gouvernement ne sont pas en reste, pour ne citer que ceux en charge des forces de défense et de sécurité. **(Viva, TV Plus, IBC, TVM, RDB, Free FM, L'Express de Madagascar, Tia Tanindrazana, Midi Madagasikara)**

Résultats : entre critiques et ripostes

Etant donné le contexte électoral qui s'étale à Madagascar depuis maintenant un an, la CENI est toujours exposée en premières lignes. Pour les récentes élections communales, les Tribunaux administratifs ont aussi eu droit aux projecteurs des médias.

1- CENI : réponses aux critiques

Face aux attaques lancées par l'opposition contre elle, au sujet de la crédibilité des élections communales du 11 décembre ; la CENI a tenu à répondre à ses détracteurs. Dans sa riposte, l'entité chargée de l'organisation des élections a opté pour une révélation qui concerne le candidat Tojo Ravalomanana : "S'il n'y a pas eu la délivrance des ordonnances, certaines personnes n'auraient pas pu se porter candidates. Tojo Ravalomanana, qui a été candidat à Antananarivo, n'a pas été inscrit dans la liste électorale", a déclaré le secrétaire exécutif de la CENI ; pour sous entendre que sans la possibilité de demander une ordonnance d'inscription dans la liste électorale -tellement décriée par l'opposition-, Tojo Ravalomanana n'aurait pas pu être candidat.

La CENI affirme, du reste, que les statistiques indiqueraient que 5,94 % des électeurs ayant bénéficié d'une inscription dans la liste électorale, sur ordonnance judiciaire, ont voté le 11 décembre. La Commission électorale affirme ainsi, sur la base de ce chiffre, que les électeurs inscrits par ordonnance n'ont pas eu d'incidence sur le vote. *(TVM, TV Plus, Viva, MBS, RDB, Radio Antsiva, L'Express de Madagascar, Midi Madagasikara, Tia Tanindrazana)*

La CENI a également annoncé durant son point de presse, avoir déposé une plainte contre X, à la suite des accusations de diffamation, d'injure et de menace de mort.

Ils pointent d'ailleurs du doigt des propos diffamatoires et menaçants à leur rencontre, ce qui constitue, selon leurs explications, une violation grave de la loi, notamment de la loi n°2024-006 sur la cybercriminalité. Les autorités compétentes ont déjà enclenché la procédure pour identifier les auteurs de ces attaques. La CENI a rassuré que des mesures de sécurité renforcées étaient en cours pour éviter de futurs incidents et garantir la transparence du processus électoral. **(Viva, Free FM, Midi Madagasikara)**

2- Guerre de communication

Selon la loi sur les ressources des Collectivités territoriales décentralisées et les modalités d'élections, *“le tribunal administratif proclame, par jugement, les résultats définitifs [des communales] au plus tard dans un délai de trente jours à partir de la date de la publication des résultats provisoires par la structure nationale indépendante chargée de l'organisation et de la gestion des opérations électorales”*.

Pour prendre l'exemple d'Antananarivo, des audiences publiques sur les requêtes relatives aux communales se sont tenues au tribunal administratif d'Antananarivo, à partir du 13 janvier 2025. En parallèle, chaque faction politique multiplie les sorties médiatiques afin de rallier l'opinion publique à sa cause.

Le but des sorties médiatiques qui s'enchaînent est, d'une part, d'essayer d'influencer le jugement du tribunal administratif. D'autre part, l'objectif est aussi de rallier à leur cause respective l'opinion publique. Les déclarations à la presse sont systématiquement assorties de publications, d'attaques et de contre-attaques sur les réseaux sociaux. Ces multiples sorties médiatiques avaient aussi pour objectif de préparer l'opinion à d'éventuelles contestations des résultats des communales pour l'opposition, et aux éventuelles mesures à prendre, si nécessaire, pour les tenants du pouvoir. **(L'Express de Madagascar)**

3- Tribunal administratif Antsiranana : maire élu mais introuvable

Jean-Luc Désiré Djavojozara a été proclamé maire de la Commune urbaine d'Antsiranana avec 65,71 % des suffrages exprimés par le Tribunal administratif de Diégo ; mais sous la coupe d'une condamnation à cinq ans de prison assortie d'une interdiction d'exercer une fonction publique pour une durée de trois ans, il est pourtant introuvable depuis plusieurs mois. Il n'a même pas pris part à la campagne électorale.

Après la proclamation de sa réélection, lundi, il a publié un court message de remerciement sur son compte Facebook. Seulement, l'absence physique de Jean-Luc Désiré Djavojozara pourrait engendrer un cas de "vacance" à la tête de la commune d'Antsiranana. Selon la loi sur les ressources et modalités d'élection des Collectivités territoriales décentralisées (CTD), *"l'absence et l'abandon de poste dûment constatés, la démission, la déchéance"* constituent des cas de vacance de siège du chef de l'Exécutif d'une CTD, dont les communes. *"Constitue une démission d'office l'absence prolongée, non interrompue (...) sur une durée de six mois (...)".*

La constatation de vacance de siège est faite par le tribunal administratif sur saisine du représentant de l'État.

4- Tribunal administratif Antananarivo : boycott de l'opposition

Suite au rejet de toutes les requêtes réclamant la disqualification de la candidate de l'IRMAR, déposées par les avocats de Tojo Ravalomanana, candidat du Firaisankina ; le chef du parti TIM a sollicité le soutien de la Communauté internationale pour réclamer l'annulation des élections communales du 11 décembre 2024.

Leur candidat avait demandé l'annulation des voix dans plusieurs bureaux de vote, ainsi qu'un recomptage des suffrages afin de réclamer de nouveaux résultats. **(MBS, AZ Radio, Midi Madagasikara)**

La proclamation officielle des résultats des élections municipales à Antananarivo s'est déroulée le 17 janvier 2025 au Tribunal Administratif d'Anosy, dans une ambiance particulièrement marquée par l'absence remarquée des opposants politiques. Les dirigeants des partis contestataires ont choisi de ne pas venir assister à la cérémonie de proclamation des résultats officiels des élections municipales du 11 décembre dernier. Ce boycott manifeste traduit la détermination de l'opposition à maintenir ses revendications face aux résultats du scrutin.

Malgré ces contestations, Harilala Ramanantsoa a été officiellement déclarée maire de la Commune Urbaine d'Antananarivo avec 43,24 % des suffrages exprimés. Marc Ravalomanana, président national du TIM, a fermement réitéré la position de son parti qui ne compte pas reconnaître ces résultats officiels ; en référence à ce qu'il qualifie d'élections "biaisées et truffées de fraudes".

(TVM, IBC, TV Plus, Viva, MBS, Kolo TV, RDB, Free FM, Tia Tanindrazana, L'Express de Madagascar, Midi Madagasikara)

5- Sénatoriales à venir

Sauf revirement, les élections sénatoriales seront l'un des principaux rendez-vous politiques de cette année 2025. Le mandat des sénateurs arrivera à échéance le 19 janvier 2026, à minuit en principe. Cette fin de mandat concerne tous les sénateurs, même ceux qui ont intégré l'institution d'Anosy en cours de route. Il s'agit soit de suppléants, soit de sénateurs nouvellement nommés, ayant comblé des sièges vacants. Contrairement à la présidentielle ou aux législatives, ni la loi organique relative à la Chambre haute, datant de 2015, ni l'ordonnance la modifiant, qui date de 2019, n'établissent de délai pour la tenue des élections sénatoriales.

Du côté de la CENI, l'organisation des élections des membres de la Chambre haute est déjà cochée dans le planning de l'année d'après Soava Andriamarotafika, rapporteur général de l'organe électoral. Pour les préparatifs et la logistique, l'organisation des sénatoriales devrait, cependant, être largement plus aisée que les autres scrutins, étant donné qu'il s'agit d'un suffrage universel indirect. À l'instar des autres élections, le collège électoral est convoqué aux urnes par décret pris en Conseil du gouvernement.

Cet acte fixe, notamment, le calendrier électoral. Ce collège électoral est en principe composé des élus au niveau provincial, régional et communal. Toutefois, en l'absence d'élus provinciaux et régionaux jusqu'à l'heure, il est probable que la disposition transitoire de la loi organique de 2015 soit appliquée. *(L'Express de Madagascar)*

Liberté d'expression

Liberté de la presse

Droit d'accès à l'information

1- Droits de l'homme : 48ème session de l'examen périodique universel

Le rapport sur la situation des droits de l'Homme présenté par le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme dans le cadre de la 48e session du groupe de travail de l'examen périodique universel a eu lieu du 20 au 31 janvier 2025 dans la capitale suisse. Ce document a soulevé des questions préoccupantes, car il dénonce notamment l'atteinte à la liberté des défenseurs des droits de l'Homme dans le cadre de la présidentielle de 2023.

Selon le rapport, plusieurs défenseurs des droits de l'Homme ont été victimes de harcèlement, de poursuites judiciaires et de détentions arbitraires avant et après la consultation populaire de novembre 2023. Ces actes, qualifiés de "menaces et d'intimidations", visent à décourager les militants dans leurs activités. Il ajoute que des militants perçus comme opposants au gouvernement ont été accusés à tort et condamnés à des peines d'emprisonnement.

Les forces de l'ordre ne sont pas épargnées par ce rapport accablant. Elles sont accusées d'avoir répondu avec une force disproportionnée à des manifestations pacifiques organisées par les 11 candidats qui avaient boycotté l'élection présidentielle, selon le constat des Nations unies. Ces manifestations faisaient écho aux accusations d'irrégularités préélectorales et au manque d'indépendance des institutions électorales formulées par l'opposition, a rappelé le document.

Le rapport met également en exergue les outils à disposition du pouvoir public qui pourraient compromettre le respect des droits humains dans le pays. Bien que la Constitution garantisse la liberté de réunion pacifique, selon toujours le rapport, les autorités ont la possibilité de restreindre ce droit par des exigences administratives et des interventions des forces de sécurité.

“Les lois nationales favorisent la diffusion d’une grande variété d’informations par la presse écrite, la radio et les médias sociaux, mais elles confèrent aussi au gouvernement des pouvoirs étendus pour refuser ou suspendre des autorisations médiatiques, saisir des équipements et imposer des amendes”, précise le rapport. Aussi, le document rappelle qu’un projet de loi visant à instaurer un système de protection des défenseurs des droits de l’homme et des lanceurs d’alerte avait été présenté au Parlement, mais n’a pas été adopté. **(Midi Madagasikara)**

Malgré un traitement du sujet par les médias proches du pouvoir -ou même les médias d’opposition-, aucun d’entre eux n’a souligné l’existence de ce rapport **(Viva)**. Leurs lignes étaient surtout centrées sur la “réussite de la délégation malgache” lors de cet exercice qui s’est tenu au siège du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l’Homme, à Genève ; à l’exemple de l’élément traité sur les médias publics **RNM et TVM**.

Pour le média d’opposition **MBS**, la délégation malgache aurait admis que pays était exposé à des facteurs de risque, car il existe de nombreuses formes de violations des droits de l’homme comme l’emprisonnement politique arbitraire à Madagascar.

2- Ras-le bol des citoyens

De plus en plus de citoyens qui interviennent en direct à travers les émissions interactives radiophoniques des stations analysées commencent à exprimer leur frustration quant à l’incapacité des politiques à améliorer la situation socio-économique à Madagascar. Ni le parti au pouvoir ni les partis de l’opposition ne sont épargnés par les critiques des citoyens, qui estiment qu’ils ne se soucient réellement que de leurs intérêts personnels, et de leurs batailles politiques qui ne cessent de détruire la société malgache. **(RDB, Radio Antsiva, IBC)**

3- Liberté d’expression : des voix discordantes

Augustin Andriamanananoro, vice-président de l’Assemblée de la province d’Antananarivo élu sous les couleurs de l’IRMAR, a adressé un message aux journalistes. Selon lui, ces derniers ne devraient pas se contenter de rapporter les faits : mais ils ont surtout un rôle à jouer dans l’amélioration de la société et le maintien de la sécurité dans le pays dans lequel ils vivent.

Il a déclaré qu'il n'était pas acceptable de perturber le public comme le ferait l'opposition, en encourageant par ailleurs les journalistes à toujours travailler librement, et à traiter les informations de manières éthique et responsable ; car la liberté d'expression est totalement acquise pour les journalistes malgaches. **(TVM, Viva, TV Plus)**

L'ancien président du Conseil du Fampihavanana Malagasy, Maka Alphonse, a pour sa part constaté des restrictions à la liberté d'expression dans le pays. Selon ses propos, les citoyens devraient pouvoir exprimer librement leur opinion dans un pays démocratique, ce qui semble ne plus être le cas à Madagascar. Ces constats ont également été partagés par le candidat de l'opposition dans la commune urbaine de Toamasina, qui a dénoncé les intimidations policières à son encontre. **(MBS)**

4- Arrestation et mise sous mandat de dépôt de Fernand Cello

L'arrestation de cet actif blogueur sur le réseau social Facebook a suscité de nombreuses réactions dans les médias ; car si ceux proches du pouvoir comme **Free FM** n'hésitent pas à le qualifier de "pseudo-journaliste", les autres médias ont quant à eux affirmé que l'intéressé est un journaliste au sein du quotidien malgachophone **Basy Vava**.

Ce point fut le premier des débats contradictoires menés par médias interposés, par des figures politico-médiatiques actives comme l'ex-ministre de la communication, non moins propriétaire de groupe de presse **Free** ; et le député élu d'Ambatondrazaka, patron du média d'opposition **AZ Radio Télévision**. Ce dernier a largement ciblé l'ancien membre du gouvernement qui aurait *"oublié les principes de la liberté de la presse, auxquels ils ont mené ensemble des luttes ; du temps où eux-mêmes étaient victime d'abus de la part des détenteurs du pouvoir à l'époque"*. L'intéressée n'a cessé de rétorquer pour sa part que *"le citoyen Fernand Cello ne répond pas aux conditions fixées par la loi pour être journaliste, et ne dispose pas d'une carte de presse délivrée par l'Ordre des Journalistes de Madagascar (OJM)"*. Des déclarations qui ont suscité des réactions vives de la part de nombreux journalistes, qui remettent une fois de plus ces conditions "insensées" imposées par l'Etat et l'OJM, d'autant plus que l'actuelle ministre de la communication a repris les mêmes éléments de langage que son prédécesseur ; en rajoutant que les *"OSC et/ou autres associations ayant dénoncé l'arrestation de Fernand Cello auraient dû procéder à de plus profondes investigations avant de publier leurs diverses déclarations"*.

Ilontsera vous remercie d'avoir pris le temps de lire ce rapport.

Si vous avez des interrogations ou si vous voulez approfondir notre activité de veille, ne pas hésiter à nous contacter.



-  Près Lot VS 124 Miandrarivo Ambanidia
-  +261 34 04 273 18
-  mediamattersm@gmail.com
-  www.ilontsera.mg